



LOI N° 2014/014 DU 18 JUIL. 2014

**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A  
RATIFIER L'ACCORD D'ETAPE VERS UN ACCORD DE  
PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE  
EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART ET  
LA PARTIE AFRIQUE CENTRALE, D'AUTRE PART**

*Le Parlement a délibéré et adopté,  
le Président de la République  
promulgue la loi dont la teneur suit :*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** - Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord d'étape vers un Accord de partenariat économique entre la Communauté Européenne et ses Etats Membres, d'une part et la partie Afrique Centrale, d'autre part.

**ARTICLE 2.** - La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 18 JUL. 2014

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

